

COMITE DES FÊTES DE BEAUMONT 25 PLACE DU 11 NOVEMBRE 86490 BEAUMONT ST CYR

BROCANTE DU DIMANCHE 21 JUIN 2026

•	je soussigné(e)
•	Nom:
•	Prénom :
•	Adresse :
•	Code postal & ville :
•	Téléphone :
•	Email:@
•	N° carte d'identité :
•	N° Siret :
•	Delivrée par :/
•	Immatriculation du vehicule : Déclare sur l'honneur :
•	
•	De ne pas être commerçant(e) . être Brocanteur
•	De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du code penal
•	De vendre que des objets anciens (meuble ,vaisselle, bibelots etc) Les réservations se font par courrier voir ci joint
	·
•	Le prix du metre lineaire : 2,00€
•	Le reglement se fera le jour de la brocante en especes ou par cheque a l'ordre du comité de
	fêtes de Beaumont.
•	J'ai besoin d'un branchement electrique : oui /non (rayer la mention inutile)
•	Je reserve mètres et je règlerais la somme de : le jour de la brocante
•	Inscription a retourner au comité des fêtes avant le : 17/06/2026
	Fait à le/ 20
(merci de rayer les mentions inutiles si vous etes un brocanteur)

Signature

Comité des fêtes de beaumont st cyr Brocante du dimanche 21 JUIN 2026

Retour des inscriptions pour le : 17/06/2026

REGLEMENT

- Article 1 : Lieu de la brocante place du 11 novembre 86490 Beaumont st cyr
- Article 2 : Jour&heures de la brocante le 21 JUIN 2026 a 8h00
- Article 3: Produits dont la vente est interdite legumes, alcool, conserves, confitures, champignons, produits sortie d'usine, animaux, armes& munitions
- Article 4 : Accessibilité a la brocante le comité des fêtes place les exposants a partir de 6h00 et jusqu'à 8h00
- Article 5 : Conditions d'attribution des emplacements le comité des fêtes procede a une attribution d'emplacement dans une zone bien defini par des panneaux avec le marquage suivant (ZONE A) et un marquage au sol avec des numeros pairs pour les emplacements qui sont a droite et impair pour les emplacements qui sont a gauche
- Article 6 : Prix et modalités de paiment
 Notre tarif pour le prix du metre lineaire et de : 2,00€ le reglement de
 l'emplacement peut etre reglé en liquide ou par cheque bancaire a l'ordre
 du comité des fêtes ou par carte bancaire .
- Article 7: Annulation de la brocante ou desistement de l'exposants
 Le comité des fêtes de Beaumont suit et respecte les bulletins de meteo
 france et de la prefecture si ceux-ci ne sont pas favorable pour organiser
 une brocante dans de bonne circonstance nous prenons la decision
 d'annuler la brocante vous etes prevenu 48h avant par sms. Par contre si
 vous decidez de ne pas faire la brocante merci de nous prevenir 48h avant.
- Article 8 : Conditions d'occupation et de liberation des emplacements A votre arrivée sur l'emplacement que l'on vous a attribué celui-ci et propre donc nous vous demandons de laisser propre a votre depart .

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

LE COMITE DES FÊTES